



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **EVENEMENT GEOLOGIQUE A ITXASSOU : COLORATION DE LA NIVE A LA SUITE D'UN LÂCHER D'EAU NATURELLE ISSU DES ANCIENNES MINES DE PYRITE DE FER D'ITXASSOU**

à Pau, le 29 avril 2022

Ce jeudi 28 avril 2022, en fin de journée, le SDIS64 est intervenu sur la commune d'Itxassou en raison du signalement d'une coloration particulière de l'eau (couleur orangée/rougeâtre) sur la Nive.

L'origine de cette coloration de l'eau est un lâcher d'eau naturelle au niveau des anciennes mines de pyrite de fer d'Itxassou.

La préfecture et la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) vous informent que les agents de la direction de l'eau de l'agglomération, en collaboration avec ceux de Suez, ont mis en place des dispositifs de surveillance et de secours pour permettre aux habitants à proximité de continuer à boire l'eau potable du robinet sans risque. Ainsi, l'eau potable du robinet peut continuer à être consommée sans difficulté.

L'évaluation des impacts sur la faune et la flore présentes dans le cours d'eau de la Nive est en cours. L'Office français de la biodiversité (OFB) assure un suivi de l'évolution de la situation.

Concernant la pêche sur le cours d'eau du Laxia, s'il s'avère qu'il n'y a pas de risque avéré à cette heure, par principe de précaution et en attente d'analyses qui interviendront dans les prochains jours, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé d'interdire temporairement la pêche en eau douce sur le Laxia. Les modalités seront précisées dans un arrêté préfectoral qui sera signé ce jour et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Les services de l'État (DDTM, DDPP, ARS, OFB), le SDIS64, la Communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB) ainsi que les communes concernées sont pleinement mobilisés pour suivre l'évolution de la situation.

#### **Cabinet du préfet**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64

